



Convention pénale sur la corruption, ouverte à la signature, à Strasbourg, le 27 janvier 1999 - Ratification de l'Allemagne.

Il résulte d'une notification du Secrétariat général du Conseil de l'Europe qu'en date du 10 mai 2017, l'Allemagne a ratifié la Convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1^{er} septembre 2017.

